

REGLEMENT

DU PROGRAMME L'AFRIK
DE DEMAIN 2024

RÈGLEMENT DU PROGRAMME L'AFRIK DE DEMAIN

ARTICLE 1 : ORGANISATION, DÉNOMINATION ET DURÉE DU PROGRAMME

Le groupe de médias panafricain Ocean's News organise de juin à décembre 2024 la 4e édition du programme « L'Afrik De Demain (ADD) ». Ledit programme est accessible sur internet à l'adresse suivante : www.afrikdedemain.org.

Le présent règlement fixe les modalités de participation et de déroulement du programme. Toute participation au concours est soumise à l'acceptation expresse et sans équivoque du présent règlement.

ARTICLE 2 : DÉFINITION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

1- Définition du programme

« L'Afrik De Demain » est un programme annuel de formation et d'accompagnement, qui vise à préparer les jeunes entrepreneurs africains à devenir les leaders de demain dans le monde des affaires. Le programme se concentre sur trois (03) volets principaux : renforcement de la présence sur internet, renforcement de capacité, accompagnement & mentoring.

Chaque année, le programme « L'Afrik De Demain » soutient vingt (20) jeunes entrepreneurs africains talentueux et prometteurs en leur offrant formation, accompagnement et mentoring afin de développer leur activité. En parallèle, il renforce leur visibilité en ligne grâce à une vaste campagne médiatique, soutenue par des contenus variés produits par des professionnels des médias et de la communication. Une revue nommée « L'Afrik De Demain » est produite pour mettre en lumière les parcours et les initiatives des vingt (20) bénéficiaires de chaque édition.

2- Objectifs du programme

Les objectifs du programme « L'Afrik De Demain » sont :

- Propulser le développement économique en Afrique, l'entrepreneuriat et l'impact social

des jeunes entrepreneurs du continent pour leurs communautés

- Développer des écosystèmes et un réseau de ressources pour soutenir les entrepreneures sociales
- Créer une plateforme commerciale pour valoriser les activités des jeunes entrepreneurs africains
- Montrer au monde entier le potentiel des jeunes entrepreneurs africains
- Présenter des exemples de réussite pour susciter l'émulation chez les plus jeunes
- Accroître la visibilité et l'e-réputation des jeunes entrepreneurs et leur entreprise

ARTICLE 3 : ANNONCE DU PROGRAMME

Le programme « L'Afrik De Demain » est annoncé par le moyen des canaux suivants : Communiqué du comité d'organisation, Conférence de presse, Site officiel du Concours, Médias sociaux du concours.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION, ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION DES LAURÉATS DU PROGRAMME

1- Inscription

L'inscription au programme « L'Afrik De Demain » est entièrement gratuite et se fait par soumission d'un formulaire d'inscription dûment rempli par le candidat. Ledit formulaire est disponible en ligne sur le site internet officiel du programme www.afrikdedemain.com.

2- Éligibilité

Est éligible au programme « L'Afrik De Demain », tout entrepreneur respectant les conditions de fond (a) et de forme (b) suivantes :

a - Les conditions de fond

- Être entrepreneur(e), citoyen d'un pays africain ou résider en Afrique
- Être âgé(e) de 35 ans maximum au moment de la candidature
- Être propriétaire ou cofondateur d'une entreprise fondée dans les trois (03) dernières années au moment de la candidature

- Présenter un projet entrepreneurial novateur avec un fort potentiel de développement et de différenciation sur le marché
- Avoir un projet pertinent par rapport aux besoins et aux défis de la communauté locale ou régionale
- Avoir le potentiel de créer un impact sur sa communauté ou l'économie locale grâce à l'entreprise
- Démontrer une forte motivation à développer ses compétences entrepreneuriales et à faire croître son entreprise.

b - Les conditions de formes

- Remplir honnêtement et complètement le formulaire d'inscription
- Pouvoir s'impliquer réellement pour le bon déroulement du programme
- Pouvoir se rendre disponible durant la période du concours
- Pouvoir participer activement à toutes les activités du programme, y compris les formations, les séances de coaching et aux événements pendant la durée du programme
- Pouvoir consacrer 6 heures par semaine au programme pour les sessions de formation et de coaching, durant la période du 10 septembre au 30 novembre 2024.
- Fournir une photo professionnelle et respectant la dimension et la résolution requise dans le formulaire d'inscription
- Pouvoir assister à la conférence de clôture du programme

3- Sélection des lauréats

La sélection des lauréats du programme se fait en deux (02) étapes.

L'étape 1 : la présélection

Au cours de cette étape, les candidatures sont étudiées et validées sur la base des conditions de forme par le comité d'organisation au programme.

L'étape 2 : la sélection officielle des membres du jury

Au cours de cette étape, les candidatures sont étudiées et les lauréats sont sélectionnés sur la base des conditions de fond par un jury expérimenté et impartiale mise en place par le comité

d'organisation du programme. La sélection se fait grâce à un système de notation sur 500 et les 20 (Vingt) lauréats sont déterminés par ordre de mérite de leurs projets.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU PROGRAMME

Le programme « L'Afrik De Demain » comprend trois phases principales qui sont : la phase de campagne médiatique et renforcement de présence sur internet (1), La phase de formation (2), la phase d'accompagnement & de mentoring (3).

1- La phase de campagne médiatique (renforcement de la présence sur internet)

Au cours de cette phase, des articles, des interviews, des émissions télé, radio et web TV sur les initiatives des 20 lauréats du programme sont produits par des professionnels de médias et diffusés par nos médias partenaires, sur les médias sociaux et autres canaux de communication pour renforcer la visibilité en ligne des lauréats du programme.

2- La phase de formation (renforcement de capacité)

Au cours de cette phase, les 20 entrepreneurs lauréats du programme assistent à des formations solides dispensées par des professionnels aguerris dans les domaines de la communication et du marketing digital, de la gestion financière et du management d'entreprise.

3- Phase d'accompagnement & de mentoring

Au cours de cette phase, les entrepreneurs lauréats du programme bénéficient de séances de coaching et de mentoring. Ils intègrent le réseau ADD Connexion, une plateforme qui réunit les lauréats de toutes les éditions du programme « L'Afrik De Demain » avec des modèles de réussite africaine dans le but de favoriser la croissance des entreprises sur le continent, et amplifier leur impact positif grâce à des partenariats solides.

ARTICLE 6 : LA CONFERENCE ADD

La Conférence ADD est un événement qui réunit les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, des hommes d'affaires et chefs d'entreprises qui travaillent à bâtir l'Afrique de demain. La conférence marque la clôture de chaque édition du Programme L'Afrik De Demain et offre une plateforme

de réflexion, d'apprentissage et d'échange autour de questions essentielles liées à l'avenir de l'entrepreneuriat en Afrique.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSE

Les lauréats du présent programme, désignés après délibération des membres du jury, bénéficieront durant toute la période du programme :

- D'une campagne médiatique autours de leur entreprise
- De formation et d'accompagnement personnalisé
- D'accompagnement & d'un accès au réseau d'entrepreneur du programme (voir article 3)

Ils se verront attribuer également, lors de la Conférence ADD, des attestations de reconnaissance de leur participation au programme et un trophée pour les trois premiers lauréats décerné par le comité d'organisation du programme. Des prix supplémentaires pourront être rajoutés à la récompense en fonction des appuis des partenaires et des sponsors du programme.

Si des lauréats ne peuvent être joints (coordonnées erronées, défaut de réponse après plusieurs tentatives) et dans un délai de (03) mois, les récompenses reviennent alors au comité d'organisation après l'expiration du délai de trois (03) mois.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Toute inscription non conforme aux dispositions du présent règlement sera frappé de nullité

Toute mise en œuvre ou tentative de mise en œuvre de procéder frauduleux de participation au programme sera sanctionné en fonction de la gravité de la fraude. La sanction s'étend d'une disqualification pure et simple du candidat à des poursuites judiciaires intenté contre le candidat fraudeur et éventuellement contre ses complices.

Si la fraude est découverte après la sélection du candidat en tant que lauréats, les organisateurs se réservent le droit d'annulé sa sélection. Le participant(e) ainsi disqualifié(e) ne pourra prétendre à aucune récompense ou avantage lié à la participation au programme et devra restituer en nature ou en numéraire toute récompense indument perçus par lui.

Toute tentative de nuire au bon déroulement du programme encourra des poursuites judiciaires

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT ET UTILISATION DE L'IMAGE DES PARTICIPANTS

Chaque lauréat(e) s'engage d'une part à accepter les récompenses définies à l'article 4, et d'autre part à autoriser l'exploitation sans contrepartie en numéraire ou en nature de son image, de son nom et de sa voix durant une période indéterminée à compter de la date de publication de la liste des lauréats sur tout support de communication, notamment pour des annonces de presse, des reportages, ainsi que sur tous les sites et supports web liés au présent programme. Les participants autorisent le comité d'organisation à diffuser leur image et leurs coordonnées dans le cadre du présent programme dans les conditions susvisées.

ARTICLE 10 : CAS D'EXONÉRATION DE LA RESPONSABILITÉ DU COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ils étaient amenés à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours. Dans cette hypothèse, les participants en seront informés par les mêmes canaux d'annonce du programme.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur fait, le site internet du programme ou relayant le programme sont indisponibles.

Il décline également toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

Le comité d'organisation rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'attaques d'éventuels virus circulant sur le réseau, et déclinent toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via son site internet. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au site et la participation au programme se font sous l'entière responsabilité des participants.

ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Concours ou hébergeant le Concours sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Concours est strictement interdite.


ARTICLE 12 : DROIT INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles sont destinées à la structure organisatrice du Concours conformément à la loi. Les données collectées sont obligatoires pour participer au Concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront considérées comme ayant renoncé à leur participation et récompenses. Les organisateurs pourront utiliser les données personnelles à des fins de prospection commerciale, si le participant les y a expressément autorisés lors de son inscription.

ARTICLE 13 : LITIGES ET CONTESTATIONS

Tout litige ou contestation relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement fera prioritairement l'objet d'un règlement amiable. À défaut, le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé sera compétent.

Fait à Lomé, le 22 mai 2024
Pour L'Afrik De Demain




Aimé APEDOH
Coordonnateur Général

LAFRIK DEMAIN

— EDITION 4

Réléver le génie Africain !

 +228 9221 3818

 Info@afrikdedemain.org

 www.afrikdedemain.org